

CONTRAT D'ADHÉSION AU RÉSEAU PROFESSIONNEL

« VIVEZ LOCAL BUSINESS »

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Frédéric Gascougnolle, né le 29/04/1988 à Limoges, agissant en tant qu'auto-entrepreneur (micro-entreprise),
SIREN : 844197665 00038,
siège social : 13 Allée du Fontainier 87270 Couzeix,
dénommé ci-après « le Prestataire »,

ET

[Nom de l'entreprise adhérente],
représentée par [Nom, prénom],
Adresse : [Adresse],
Téléphone : [Téléphone],
E-mail : [E-mail],
SIRET : [SIRET],
dénommée ci-après « l'Entreprise adhérente » ou « le Membre ».

1. OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions d'adhésion au réseau professionnel « Vivez Local Business », organisé et animé par Frédéric Gascougnolle.
Ce réseau a pour vocation de créer des synergies économiques locales, développer les opportunités d'affaires et renforcer les liens entre entreprises via des événements réguliers.

2. PRESTATIONS FOURNIES

Le Membre bénéficie, pendant toute la durée du contrat, des services suivants,
12 événements inclus par an, répartis comme suit :

- 6 événements : croisements des réseaux avec d'autres réseaux professionnels locaux,
- 4 événements ludiques ou sportifs,
- 2 événements « Vivez Local » exclusifs : soirée d'ouverture annuelle et soirée de clôture.

La possibilité de participer à des événements bonus payants, organisés ponctuellement en supplément.

Le Prestataire s'engage à organiser ces événements et à inviter le Membre à chacun d'entre eux.

3. DURÉE

Le présent contrat est conclu pour une durée initiale d'un (1) an à compter de la date de signature.

Il est tacitement reconduit pour des périodes successives d'un (1) an, sauf dénonciation par l'une des parties

avec un préavis de 30 jours avant l'échéance, notifié par écrit (mail ou courrier).

4. TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le coût annuel d'adhésion au réseau est fixé à 600€ HT par an (soit 50€ HT par mois à titre indicatif), payable en une seule fois chaque année à la signature du contrat ou à chaque renouvellement.

Une facture sera émise et transmise par mail.

Le paiement s'effectuera par virement bancaire ou via un lien Stripe lors de l'adhésion en ligne.

5. RESPONSABILITÉS ET CONFIDENTIALITÉ

Chaque partie s'engage à respecter la confidentialité des informations échangées dans le cadre du réseau et à ne pas les divulguer à des tiers sans accord préalable.

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable des relations commerciales ou des contrats conclus directement entre les Membres du réseau.

6. DROIT À L'IMAGE ET UTILISATION DES LOGOS

Le Membre autorise le Prestataire à utiliser son nom commercial, son logo et des photos/vidéos prises lors des événements pour promouvoir le réseau « Vivez Local Business » sur ses supports de communication (site internet, réseaux sociaux, plaquettes).

7. RÉSILIATION

En cas de non-respect grave des obligations du présent contrat par l'une des parties, l'autre pourra le résilier de plein droit après mise en demeure restée sans effet pendant 30 jours. À la fin du contrat, qu'il s'agisse d'une résiliation ou d'une non-reconduction, le Membre cesse de bénéficier des prestations du réseau.

8. LITIGES

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux situés dans le ressort de Limoges.

ACCEPTATION EN LIGNE

En souscrivant à l'adhésion en ligne via la plateforme Stripe, le Membre reconnaît avoir pris connaissance du présent contrat et l'accepter dans son intégralité. Cette acceptation électronique vaut signature et engagement contractuel au même titre qu'une signature manuscrite.

FAIT À COUZEIX, LE [Date]

Le Prestataire	Le Membre
Frédéric Gascougnolle	[Nom]
lu et approuvé	lu et approuvé